

Mise à jour - Programme du 28  
octobre 2023 au 28 octobre  
2024 2022  
Réactualisation prévue  
Le 29 octobre 2023

# Programme de formation Obligatoire & Réglementaire En Immobilier (Loi Alur)



## QUELQUES INFORMATIONS CHIFFRÉES

Cette formation a déjà été **suivie par 40 stagiaire(s)**.

L'évaluation de leur **satisfaction** se monte à **100 %**.

(taux de retour de l'enquête : **100 %**)

Le **taux de réussite** (objectifs atteints) est de **96%**.

Le **taux de participation** est de **100 %**.

EMMENO CONSEIL

# Formation Immobilier

*dans le cadre de la Loi Alur*

## Objectifs (professionnels)

- Perfectionnement aux rites de l'immobilier
- Initiation à de nouvelles techniques
- Maîtriser les Fondamentaux de l'immobilier
- Comprendre et respecter la Déontologie
- Clarifier les rôles essentiels de l'agent immobilier, leur champ d'application, les extensions relatives aux dernières législations et les limites du devoir de conseil et d'information
- Avoir les bons réflexes et les moyens pour sécuriser leur action auprès des clients en apportant, par leurs conseils et les informations diffusées, les réponses à tous leurs questionnements, tout en garantissant leur responsabilité de professionnel

## Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but de permettre aux apprenants d'acquérir de nouvelles compétences afin de se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat.

## Public

Professionnels de l'immobilier

## Pré-requis

Etant une formation obligatoire et réglementaire afin de comprendre les enjeux il est important d'être en lien avec le marché de l'immobilier ;

## Durée

Cette formation se déroulera en 42 heures

Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Dates : Les dates sont à définir entre la période du 02 novembre et 28 octobre 2024 (plusieurs sessions possible, pour valider des dates , nous contacter)

## Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 1470 euros HT soit 1764 euros TTC (taux de tva 20%).



**EMMENO CONSEIL**  
**40 place du théâtre 59800 LILLE**

SIRET – 920 314 671 00016

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 32590988859 du préfet de région des Hauts de France

## Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : La convention, le paiement a été é effectué à défaut lors de l'obtention de l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Les délais d'accès à l'action sont : Vous devez valider votre inscription et paiement 30 jours avant le démarrage de l'action

## Méthodes mobilisées

### Méthodes et outils pédagogiques

**Méthodes pédagogiques** : La formation est réalisée en présentiel, à l'aide de moyen, pédagogique variées , tels que support pédagogique version papier ou numérique conçu par l'organisme de formation , des ouvrages en lien avec le parcours de formation , étude de cas de pratique et de jurisprudence ,atelier ludique avec adaptation du concept EMMENO.

**Outils pédagogiques** : Le mind-mapping(un outil qui permet de favoriser à la fois leur compréhension et leur mémorisation, pédagogie démonstrative

**Supports pédagogiques** : Support pédagogique version numérique ou version papier (livret, diaporama, etc...)

## Accessibilité aux personnes handicapées

**Prise en compte du handicap** : Pour augmenter la chance de réussite des personnes en situation d'handicap et éviter toutes discriminations, nous anticipons pour aménager l'accueil en prenant en compte les différents handicap possible et pour répondre aux besoins de ces apprenants , nous restons en veille auprès du FIPHFP ( Emploi Handicap, qui est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi) Nous restons également en veille auprès du AGEFIPH pour être informer des différentes ressources handicap formation. Nous avons mis en place une procédure en interne mettant à disposition les coordonnées des différents référents afin de trouver une solution adaptée aux apprenants.

### Éléments matériels de la formation

Salle de formation : Rétroprojecteur, tablette à disposition, nous réalisons les formations au sein de l'entreprise, nous pouvons également vous accueillir dans des salles de formation chez notre partenaire ayant un accès PMR

Equipements divers mis à disposition : Tablettes ou PC avec connexion internet mis à disposition pour la réalisation de QUIZ

Documentation : Le formateur s'appuiera sur des ouvrages spécifique au parcours de formation et diaporama

### Compétences des formateurs

Les formateurs qui interviennent dans ce cadre ont des statuts confirmés et experts dans le domaine de l'immobilier, en fonction des modules , un intervenants sera sélectionné et en amont nous transmettons au stagiaire accompagné de la convocation les coordonnées et compétences de l'animateur de formation ou du formateur.



## Contenu du parcours

Module 1 : Déontologie LOI ALUR - LOI ELAN - LOI HOGUET

Module 2 : La Non – Discrimination

Module 3 : Procédure TRACFIN

Module : Mise en conformité réglementaire de l'agence

- RGPD
- Médiateur
- Affichage réglementaire
- Gestion des registres
- Barèmes honoraires
- Validité des mandats
- Respect de la réglementation sur la gestion des agences

**Module 4 :** Transaction Immobilière/Rédaction des actes

- Le mandat de vente
- Le mandat de gestion
- Le mandat simple
- Le mandat semi-exclusif
- La prise de mandat et le registre

**Module 5 :** Le dossier de diagnostics techniques

- Constat de risque d'exposition au plomb
- L'état mentionnant la présence de matériaux contenant de l'amiante.
- L'état des servitudes risques et d'information sur les sols
- L'état de l'installation intérieure de gaz

**Module 6 :** Les de prospection et supports de communication Initiation

- Prospection Terrain
- Prospection téléphonique (Pige Immobilière)

**Module 7 :** Négociation Commerciale en Immobilier

## Suivi et Modalité d' évaluation

### Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☑ feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- ☑ évaluation des acquis en fin de session

### Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- ☑ Questions orales ou écrites (QCM...)
- ☑ Mise en situation
- ☑ Fiches d'évaluation

## Lieux :

L'action de formation peut se réaliser soit au sein de l'organisme de formation situé au 40 place du théâtre 59800 LILLE ou sein de l'entreprise du bénéficiaire , le lieu est déterminé en fonction des besoins, des disponibilités au sein de l'entreprise bénéficiaire et/ou du nombre d'inscrits.

## Contact

Mme DAHMANI Kaissa DAHMANI Référente pédagogique

[contact@emmeno-conseil.app](mailto:contact@emmeno-conseil.app)

Tél.0658150345 Demande de rendez-vous pré-diagnostic via notre site [www.emmeno-conseil.app](http://www.emmeno-conseil.app) ou [www.emmeno-conseil.com](http://www.emmeno-conseil.com)

